

CONSEIL MUNICIPAL du 25 septembre 2008

Appel des présents.

Étaient présents : M. Jean CLAVERIE, M. Francis DELORT, Mme Christine BUORO, M. Francis DURAND, M. Jean-Marie BROSSIER, Mme Danielle BERRUYER, Mme Françoise LE RU, Mme Marie-Françoise LEVADOU, M. Jean-Paul MERCADIE, M. Jean-Marie BOMIN, M. Eric MELEIRO, Melle Marine HAIRON, Mme Thérèse DEVILLE, M. Julien MONTEIL, M. Jean-Paul DUVAUCHELLE.

Absents excusés : M. Pierre VIDAL, (pouvoir à M. Jean-Marie BROSSIER), Mme Marie-Claude MOGES (pouvoir à Mme Françoise LE RU), M. Lionel PEYROUT, Mme Marie-France TOUJA (pouvoir à M. Francis DURAND).

Secrétaire de Séance : Jean Marie BOMIN.

Adoption du compte rendu du Conseil Municipal du 27 juin.

Voté à l'unanimité.

Modification de l'ordre du jour

15 – Elaboration du Plan Communal de Sauvegarde

Voté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1 – Validation des décisions de la Commission d'Appels d'Offres

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 30 juin.

Concernant le marché « Travaux de voirie route du Stade – partie basse », les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont décidé :

- de retenir l'offre de LES PIERRES DE FRONTENAC TP pour un montant de 30 376,36 € HT et option enrobé pour un montant de 6 960,00 € HT.

Concernant le marché « Entretien et nettoyage des bâtiments communaux lots 1 et 2 », les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont décidé :

- de retenir l'offre de l'entreprise AMALTHEE MAINTENANCE ENVIRONNEMENT pour un montant de 17 972,28 € TTC (lot 1) et 10 706,59 € TTC (lot 2).

Voté à l'unanimité.

2 – Amortissement de frais d'études

Frais d'études pour la Charte Paysagère viticole (24 232 € TTC) à amortir par un jeu d'écritures comptables.

Voté à l'unanimité.

3 – Recette exceptionnelle

Suite aux dégâts sur les vitreries de bâtiments communaux survenus en 2008, GROUPAMA a transmis un chèque pour couvrir les frais engagés par la commune.

Recette exceptionnelle de 2095,87 €.

Voté à l'unanimité.

4 – Mise à disposition d'un Agent

Un agent d'animation du service Périscolaire titulaire du concours d'ATSEM est à la recherche d'un poste de cette qualification, une opportunité s'ouvrant à Saint-Selve.

Monsieur le Maire a été saisi pour une demande de mise à disposition sur cette commune.

S'agissant d'un poste de remplaçant, susceptible d'évoluer à moyen terme, il est nécessaire de passer une convention entre les communes de Martillac et de Saint-Selve pour convenir des modalités de mise à disposition.

Il s'agit aussi de recruter un agent en remplacement de l'agent, sur la base des périodes de mises à disposition de 3 mois renouvelables, avec un profil d'animateur sportif et rattaché au service Jeunesse.

Voté à l'unanimité.

5 – Modification du tableau des effectifs : ouverture de poste.

Pour permettre à un agent du service Petite Enfance de bénéficier de sa promotion au titre de l'avancement de Grade, et suivant l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Gironde, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Ouverture de poste	Fermeture de poste
Educateur Principal Jeunes Enfants (35/35èmes) à compter du 1 ^{er} octobre 2008,	Educateur de Jeunes Enfants (35/35èmes) à compter de cette même date.

Voté à l'unanimité.

6 – Révision des tarifs de location de salles

Il s'agit d'arrondir les tarifs pratiqués sur la régie de location de salle, arrêtés lors du passage à l'euro et inchangés depuis cette date avec possibilité de les adapter si besoin.

Pour les Associations et Sociétés Martillacaises :

Samedi ou dimanche pour des manifestations à but lucratif :	45,00 €	+ 150,00 € de caution.
Vin d'honneur :	40,00 €	+ 150,00 € de caution.
Soirée :	60,00 €	+ 150,00 € de caution.
Repas :	90,00 €	+ 150,00 € de caution.

Pour les Administrés de la commune :

Vin d'honneur :	60,00 €	+ 150,00 € de caution.
Soirée :	95,00 €	+ 150,00 € de caution.
Repas privé :	150,00 €	+ 150,00 € de caution.

Pour les Sociétés ou Associations hors communes :

Manifestations à but lucratif :	150,00 €	+ 150,00 € de caution.
---------------------------------	----------	------------------------

Voté à l'unanimité.

7 – Opération pour compte de tiers : modification

En séance du 26 juin dernier, le Conseil municipal avait donné son accord pour une opération pour compte de tiers relative à une intervention en urgence.

Le montant de cette intervention s'élevait à la somme de 956.80 € TTC, somme à recouvrer pour cette dépense.

Après réclamation reçue d'une des parties propriétaire, et au vu du prorata de liquidation établi, il convient d'émettre deux titres de recette au compte 704 – Travaux pour Compte de Tiers

- d'un montant de 191,36 €

- d'un montant de 765,44 €.

Voté à l'unanimité.

8 – Subventions aux associations 2008

Les dossiers de demandes ont été vus en commission solidarité – vie associative.

ACCA-AICA :	1200 €	
Vote : à la majorité (abstention MC MOGES)		NPPV : F.DELORT et F.DURAND)
AMICALE SPORTS & LOISIRS :	1050 €	dont 200 € pour l'atelier « personnes âgées »
Vote : Unanimité.		
AINES RURAUX :	1050 €	
Vote : Unanimité. NPPV : JP DUVAUCHELLE		
BIBLIOTHEQUE POUR TOUS :	1200 €	+1000 € en réserve (prêt gratuit adultes)
Vote : Unanimité		
DOJO MARTILLACAIS :	1000 €	
Vote : Unanimité		
PETANQUE MARTILLACAISE :	650 €	
Vote : Unanimité		
HARMONIE DES GRAVES :	850 €	
Vote : Unanimité NPPV : D BERRUYER		
SOCIETE DES FETES :	1000 €	1500 € seront attribués sur présentation des projets
Vote : Unanimité NPPV : MF TOUJA		
TENNIS CLUB DE MARTILLAC :	1200 €	+ 800 € (accès libre), dont 450 € (convention d'occupation)
Vote : Unanimité		
UNION SPORTIVE MARTILLACAISE :	3500 €	+ 1000 € (sur dossier déplacement au Portugal) + 1000 € (accès libre), dont 650 € (convention d'occupation)
Vote : Unanimité NPPV : F DURAND		
ZIQUENFETE :	650 €	
Vote : Unanimité		
ACPG-CATM :	350 €	
Vote : Unanimité		
AMI :	1500 €	dont 200 € pour la préparation d'un jumelage

Vote : Unanimité NPPV : F DURAND, MF TOUJA.

OMSLC : 5000 €
Vote : Unanimité NPPV : P VIDAL, JM BOMIN, T DEVILLE, D BERRUYER, F DURAND

PRONTO : En attente du dossier

GALA : 800 €
Vote : Unanimité

PACT HABITAT : 250 € pour frais d'adhésion
Vote : Unanimité

ACCENT GRAVES : En attente du dossier

ECOLE DES BOIS : 421,73 €/élève En attente du dossier

CABO : 350 € pour achat tondeuse
Vote : Unanimité

SCENES BUISSONNIERES : 5000 € déjà versée car inscrite au BP 2008

SECOURS POPULAIRE : 350 €
Vote : Unanimité

9 – Décisions Modificatives n°2

DECISION MODIFICATIVE - OUVERTURE DE CREDITS NOUVEAUX

SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	INTITULE	MONTANT
21	2188	O150	Acquisition de Matériels	4000
23	2313	O172	Voirie Communale	505
23	2313	O173	Groupe Scolaire	2500
23	2313	O175	Mairie	1550
20	202	O187	P L U	6200
TOTAL				14755
RECETTES				
CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	INTITULE	MONTANT
20	2031	O183	Plantations	4755
13	1323	O186	C.A.B.	10000
TOTAL				14755

Voté à l'unanimité.

10 – Désignation des Délégués du CNAS

Conformément à l'article L.191, L.225 du code électoral, la commune doit délibérer pour la désignation des délégués au Comité National de l'Action Sociale auquel les agents de la commune sont affiliés.

Collège des élus : Jean-Paul DUVAUCHELLE

Collège des agents : Nathalie PARDIAC

Voté à l'unanimité.

11 – Désignation des délégués intercommunaux

Suite à la dernière délibération prise en date du 26 juin dernier concernant les délégués intercommunaux du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement de la région de La Brède, et à la demande des services de la Préfecture, il convient de préciser les points suivants :

Les deux délégués titulaires sont MM Francis DELORT et Jean-Paul MERCADIE.

En outre le siège social de ce syndicat est maintenu à la Mairie de Saint Médard d'Eyrans.

Voté à l'unanimité.

12 – Désignation du Coordinateur Sécurité Routière

A la demande des services de la Préfecture, Monsieur Jean-Marie BROSSIER, en qualité d'Adjoint au Maire en charge de l'Urbanisme et des Travaux, est désigné comme Coordinateur Sécurité Routière.

Voté à l'unanimité.

13 – Désignation d'un correspondant Tempête

Suite aux tempêtes de 1999 et 2007, et à la demande de Electricité Réseaux Distribution de France, la commune doit procéder à la nomination d'un correspondant tempête chargé de faire le lien et transmettre les renseignements nécessaires en cas de tempête.

Est nommé : Francis DELORT (et en cas d'empêchement Jean-Marie BROSSIER)

Voté à l'unanimité.

14 – Modification de la Commission Environnement : un membre supplémentaire

A la demande de l'intéressé et avec l'accord de l'élu en charge de la Commission, Monsieur Eric MELEIRO sera membre effectif de la Commission « Environnement ».

Voté à l'unanimité.

15 – Elaboration du Plan Communal de Sauvegarde

Les dispositions de l'article 13 de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 ainsi que du décret du 13 septembre 2005, ont défini les modalités d'élaboration des Plans Communaux de Sauvegarde. Le PCS est l'outil opérationnel à la disposition du Maire pour l'exercice de son pouvoir de police en cas d'évènement de sécurité civile.

Par circulaire du 04 janvier 2006, la Préfecture a rappelé l'intérêt d'élaborer un Plan Communal de Sauvegarde.

La Commune dispose déjà d'un plan de défense incendie, qui servira de base à la création du Plan Communal de Sauvegarde.

Voté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Il est proposé de nommer un Elu-référent pour assurer la coordination et la cohérence de la réservation des salles. Ce point constitue un premier élément d'un futur règlement intérieur.
Francis DURAND se propose d'être l'Elu-référent. Proposition acceptée.
- Francis DELORT présente à ses collègues le rapport du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement de la région de La Brède. Celui-ci est consultable à l'accueil.
- M. le Maire informe ses collègues du courrier adressé par Monsieur le Préfet relatif à l'organisation du droit d'accueil des enfants scolarisés lors des mouvements de grève à l'école.
La discussion qui s'engage suscite des réserves sur une disposition qui, sur le fond, vise à affaiblir la portée du droit de grève et qui dans son organisation ne permet pas de garantir l'encadrement et la sécurité des enfants. Les parents d'élèves étant les premiers concernés, une rencontre avec leurs représentants constituent un préalable à la proposition au Conseil diverses options.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.